

Le Southern District débusque les banquiers suisses comme les gangs

ÉTATS-UNIS Le bureau du procureur de Manhattan s'est profilé comme l'ennemi No 1 des banques helvétiques. Pour percer leurs secrets, les enquêteurs ont utilisé les méthodes qui ont fait leurs preuves contre les gangs, les mafieux et les cartels de la drogue.

Julie Zaugg New York

Preet Bharara aime les formules chocs. «Wegelin a payé le prix fort pour avoir soutenu et encouragé la fraude fiscale, c'est un avertissement pour les autres banques, a tonné le procureur de Manhattan en mars. Quant à leurs clients, ils feraient mieux de payer ce qu'ils doivent au fisc, sinon nous viendrons les trouver.» L'homme qui dirige le Southern District of New York (SDNY) avec opiniâtreté depuis 2009 s'exprimait à l'occasion du jugement de la banque Wegelin, le premier établissement étranger condamné pour évasion fiscale de l'histoire des Etats-Unis.

Le procureur d'origine indienne au regard bleu perçant connaît bien la Suisse: depuis 2010, il a fait inculper une dizaine de banquiers d'UBS, de Julius Bär, de Wegelin, de la Banque Cantonale de Zurich et de la banque Frey, ainsi que plusieurs conseillers indépendants, un avocat et une vingtaine de clients. «Le SDNY a pris la tête du combat américain contre les comptes non déclarés en Suisse», note Robert Katzberg, un avocat new-yorkais spécialisé dans la criminalité en col blanc qui a représenté plusieurs banquiers helvétiques. Comment ce bureau, dont les 235 procureurs sont hébergés dans un bloc sans âme au cœur du district financier de Manhattan, est-il devenu l'ennemi juré des banques suisses?

Franck Costello, Viktor Bout

Créé en 1789, le SDNY n'est que l'une des 94 filiales régionales du Département fédéral de la justice (DoJ). Mais il a pris une importance démesurée, en raison de sa proximité avec Wall Street, les gangs et la mafia new-yorkaise. Parmi ses anciens chefs se trouvent des figures comme Robert Morgenthau, le premier «shérif de Wall Street», ou Rudolph Giuliani, par la suite devenu maire de New York.

Le tableau de chasse du Southern District se lit comme une affiche de film: Frank Costello, qui a inspiré le personnage de Vito Corleone dans «Le Parrain», Ivan Boesky, qui a engendré celui de Gordon Gecko dans «Wall Street» ou encore Viktor Bout, le fameux marchand d'armes interprété par Nicolas Cage dans «Lord of War», sont tous tombés dans ses filets. Tout comme Bernard Madoff ou Bernie Ebbers, le responsable de la gigantesque fraude comptable qui a mis en faillite WorldCom au début des années 2000.

Mais, depuis une dizaine d'années, le SDNY a élargi son champ d'activité. «Il a été le premier aux Etats-Unis à enquêter sur les cartels à l'origine du trafic international de la drogue», relève William Burck, un ancien procureur de l'office qui est aujourd'hui avocat à Washington. Les FARC, le cartel mexicain de Sinaloa et le trafiquant jamaïcain Christopher «Dudus» Coke ont tous été épinglés par lui.

Les attentats du 11 septembre 2001 ont également poussé le SDNY à regarder



Lucas Jackson / Reuters

der par-delà les frontières américaines. «Lorsque le crime et les menaces contre la sécurité nationale deviennent globaux, le long bras de la justice doit devenir encore plus long», déclarait-il, y a quelques années, Preet Bharara. Le Southern District vient d'inculper Mokhtar Belmokhtar, l'Algérien derrière la prise d'otages du site gazier d'In Amenas, qui n'a pourtant jamais mis un pied sur sol américain. La légende dit que Mary Jo White, qui a dirigé l'institution entre 1993 et 2002, conservait un globe terrestre sur son bureau pour montrer le territoire qu'elle estimait être sous sa juridiction.

«Voyant qu'ils parvenaient à imposer les lois américaines par-delà les frontières du pays dans le domaine du narcotrafic et du terrorisme, les procureurs du SDNY se sont dit: «Pourquoi ne pas faire la même chose dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale?» explique William Burck. Au lieu de faire la chasse uniquement aux contribuables américains, l'agence a décidé de remonter directement à la source du problème. «Nous avons agi sur ce dossier comme avec les cartels de la drogue, en luttant simultanément contre les fournisseurs et les consommateurs de services délictueux», confirme Richard Zabel, numéro 2 du SDNY.

La panique règne

Mais le SDNY ne repousse pas les limites que sur le plan géographique. Il a également étendu au monde de la finance des méthodes normalement réservées aux maffiosi ou aux narcotrafiquants. «Les procureurs se sont mis à utiliser des écoutes téléphoniques, à retourner des informateurs et à organiser des opérations d'infiltration pour lutter contre la criminalité en col blanc», souligne William Burck.

Ces outils leur ont permis de faire tomber plusieurs poids lourds de Wall Street, dans le cadre d'une vaste enquête sur le délit d'initié. Jeudi dernier, Preet Bharara a annoncé l'inculpation de SAC Capital, l'un des plus impor-

« Nous avons agi sur ce dossier comme avec les cartels de la drogue, en luttant simultanément contre les fournisseurs et les consommateurs de services délictueux »

RICHARD ZABEL
Numéro deux du Parquet de New York

tants hedge funds américains. «Lorsque des entrepreneurs se mettent à utiliser les méthodes des criminels, il faut les traiter comme tels», a-t-il martelé. Dans le petit milieu des hedge funds, la panique règne: les histoires de traders qui ont démolé leur disque dur à coups de marteau abondent.

C'est un effet similaire qui est visé auprès des banques suisses. Le SDNY

a activement sollicité les 33 000 ex-clients de banques suisses qui se sont dénoncés auprès des autorités fiscales dans le cadre d'un programme d'amnistie, ainsi que les 4500 détenteurs de comptes dont les noms ont été livrés à Washington par UBS en 2009. Il en a fait des indics. «Grâce à eux, nous avons obtenu des informations très précises qui nous ont permis de prononcer plusieurs inculpations, relève Richard Zabel. En échange, ils ont reçu une réduction de leur peine.»

Ce minutieux travail de reconstitution a permis au SDNY de remonter le fil jusqu'à la banque Wegelin. Une proie idéale: de par sa taille, la banque ne risquait pas de mettre en danger la stabilité du système financier si elle faisait faillite mais en tant que la plus ancienne banque de Suisse, son inculpation avait une forte valeur symbolique. Cela a également permis de lancer un message aux autres banques helvétiques. «C'est comme si vous kidnappiez un enfant et que ses parents refusaient de payer la rançon, relève un

avocat new-yorkais qui a suivi l'affaire de près. Que feriez-vous? Vous lui couperiez le petit doigt et le leur enverriez. Eh bien, la banque Wegelin est le petit doigt dans cette histoire.»

Brian Skarlatos, un avocat new-yorkais qui compte des clients de banques suisses parmi sa clientèle, pense que d'autres établissements pourraient subir le même sort. «La justice américaine fera ce qu'elle doit faire pour pousser les Suisses à se montrer plus coopératifs, même si cela passe par l'inculpation d'une autre banque.» Parmi les noms qui reviennent le plus souvent figurent la Banque Frey, dont un employé a été inculpé en avril, et les banques cantonales de Bâle et Zurich. «Imaginez la pression que cela mettrait sur la Suisse, si un établissement garanti par l'Etat – et donc *in fine* par les contribuables – se retrouvait dans le viseur américain», glisse un bon connaisseur du dossier.

Cela dit, le but final du SDNY n'est pas de traîner les banques suisses devant les tribunaux, mais de les pousser à signer de lucratifs accords de poursuites différées, sur le modèle de celui conclu avec UBS en 2009 qui a débouché sur une amende de 780 millions de dollars. Ces ententes extrajudiciaires permettent aussi de ménager les sensibilités des autres agences gouvernementales. «Le Département de la justice, dont dépend le SDNY, n'opère pas dans un vide institutionnel, relève Robert Katzberg. Il doit prendre en compte la volonté du Département du Trésor de préserver la stabilité du système financier et celle du Département d'Etat de conserver de bonnes relations avec la Suisse, un pays allié.»

Une anecdote illustre ce rapport de force: lors de la négociation de l'accord avec UBS, le DoJ souhaitait lui imposer une amende de 1,5 milliard de dollars, mais le Trésor s'y est opposé, craignant qu'un tel montant ne fasse vaciller la banque suisse, en pleine crise financière. Les agences se sont finalement accordées sur 780 millions de dollars. ●

INCULPATIONS EN SÉRIE

AVRIL 2010 Plainte contre sept ex-clients d'UBS, dont l'horloger Jules Robbins, qui avait 42 millions de dollars auprès de la banque suisse.

JUILLET 2011 Beda Singenberger, conseiller indépendant pour des clients d'UBS et de Wegelin, est inculpé.

AOÛT 2011 Inculpation de Gian Gisler, ex-banquier d'UBS devenu conseiller indépendant.

OCTOBRE 2011 Daniela Casadei et Fabio Frazzetto, deux banquiers de Julius Bär, sont mis en accusation.

JANVIER 2012 Plainte contre Michael Berlinka, Urs Frei et Roger Keller, trois banquiers de Wegelin.

FÉVRIER 2012 La banque Wegelin est inculpée.

MARS 2012 Inculpation de Hans Thomann et Josef Beck, deux conseillers indépendants pour les clients d'UBS à Wegelin.

DÉCEMBRE 2012 Stephan Fellmann, Otto Huppi et Christof Reist, trois banquiers de la Banque Cantonale de Zurich, sont mis en accusation.

JANVIER 2013 La banque Wegelin plaide coupable et accepte de payer une amende de 74 millions de dollars.

AVRIL 2013 Edgar Palzer, avocat auprès du cabinet zurichois Niederer, Kraft et Frey, est inculpé aux côtés de Stephan Buck, membre de la direction de la banque Frey. ●